

---

Analyse des accès aux  
PQ « Chien-Bœufs Sud » et PPA « Le Sau »

---





## 1. **CONTEXTE ET BUTS DE LA PRESENTE NOTICE**

La commune de Cossonay compte de nombreux projets de développement, notamment le long de la Route de Morges (RC 173), au Sud de la localité.

Deux de ces projets de quartier, le PPA "Route de Morges-Le Sau", développé par le bureau Fehlmann et le PQ contigu "Chien-Boeufs Sud" réalisé par le bureau Urbaplan ont fait l'objet d'une coordination et d'une étude d'avant-projet des aménagements routiers du secteur.

Ces projets ont ensuite fait l'objet d'un examen préalable de la part du Canton. Suite à cet examen, la DGMR a demandé d'établir un concept commun d'accessibilité aux deux planifications afin de limiter le nombre d'accès sur la Route de Morges.

Le but de la présente notice est ainsi de rappeler les besoins et possibilités d'accès de ces deux projets situés le long de la Route de Morges, dont un réaménagement général est également projeté par la Commune et pourra être mis en oeuvre à l'occasion de la réalisation de ces quartiers.



## 2.

### HIÉRARCHIE DU RÉSEAU

Figure 1

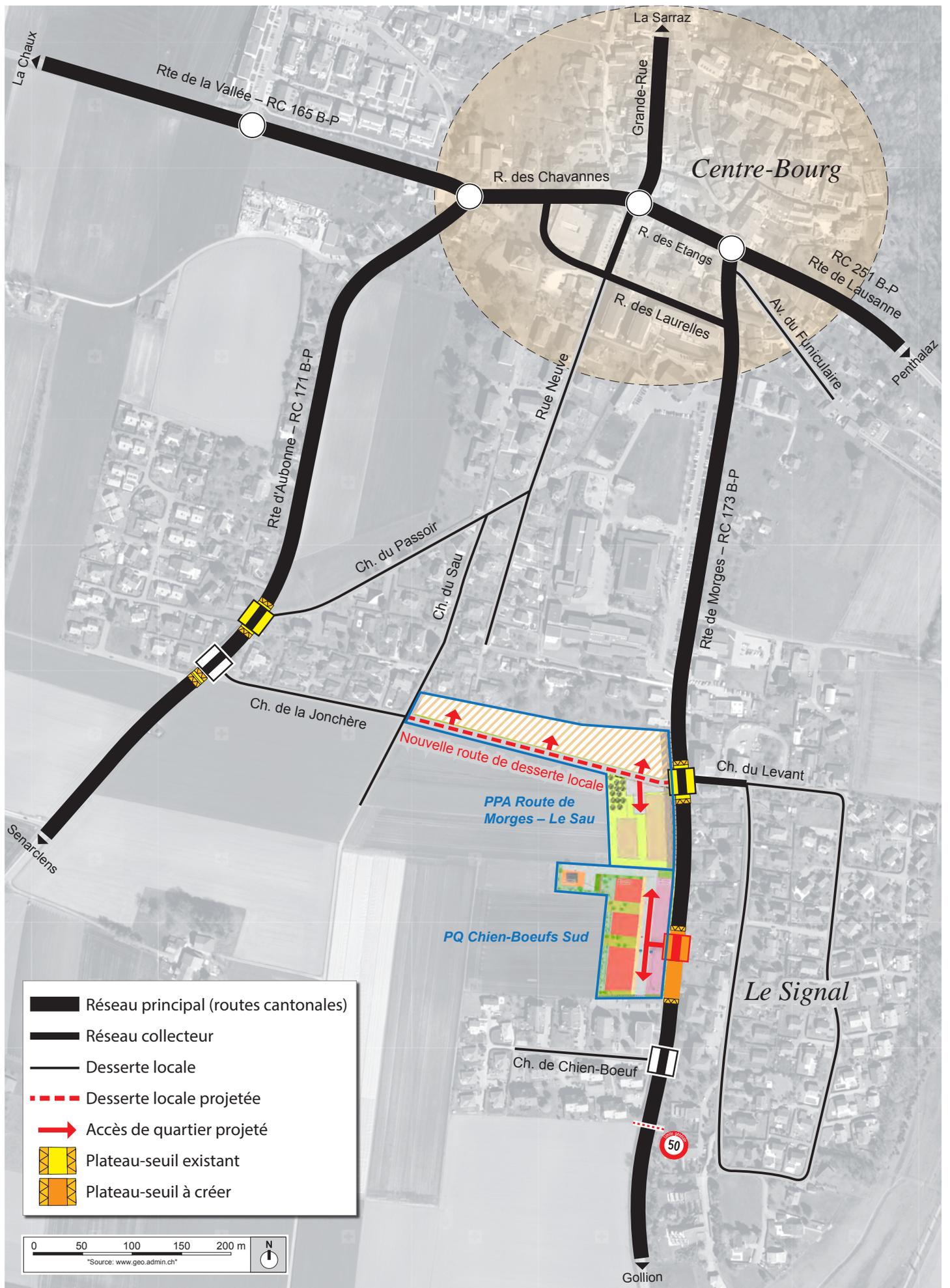
Le réseau routier actuel de la Commune de Cossonay, présenté à la figure 1, est hiérarchisé selon le découpage des routes cantonales et locales:

- cinq routes d'importance cantonale se rejoignent au centre de Cossonay, constituant le réseau principal qui assure les liaisons entre les centres d'importance régionale, les Routes de Morges et d'Aubonne en faisant partie;
- un réseau collecteur assure la distribution du trafic entre les quartiers et l'accès au réseau principal;
- le reste du réseau est constitué de chemins communaux assurant le desserte locale, supportant uniquement du trafic d'échange avec les quartiers d'habitation.

Les deux projets de quartier contigus (PPA Route de Morges-Le Sau et PQ Chien-Boeufs Sud) sont situés en bordure Ouest de la Route de Morges, sur un tronçon situé en traversée de localité de Cossonay (vitesses limitées à 50 km/h).

Une nouvelle route de liaison entre la Route de Morges et la Chemin du Sau vise à assurer l'accessibilité locale du PPA Route de Morges-Le Sau, et notamment de sa zone villas, sur la Route de Morges. Elle s'inscrit dans ce maillage comme une route de desserte locale destinée à la desserte des quartiers. Le trafic de transit entre les routes d'Aubonne et de Morges y sera interdit. L'accès de cette nouvelle route de desserte a lieu, sur la Route de Morges, au droit du carrefour existant avec le Chemin du Levant, desservant le quartier du Signal.

Un accès indépendant et nouveau est prévu quelque 200 m au Sud pour la desserte du PQ Chien-Boeufs Sud.



Hierarchie du réseau routier

### 3.

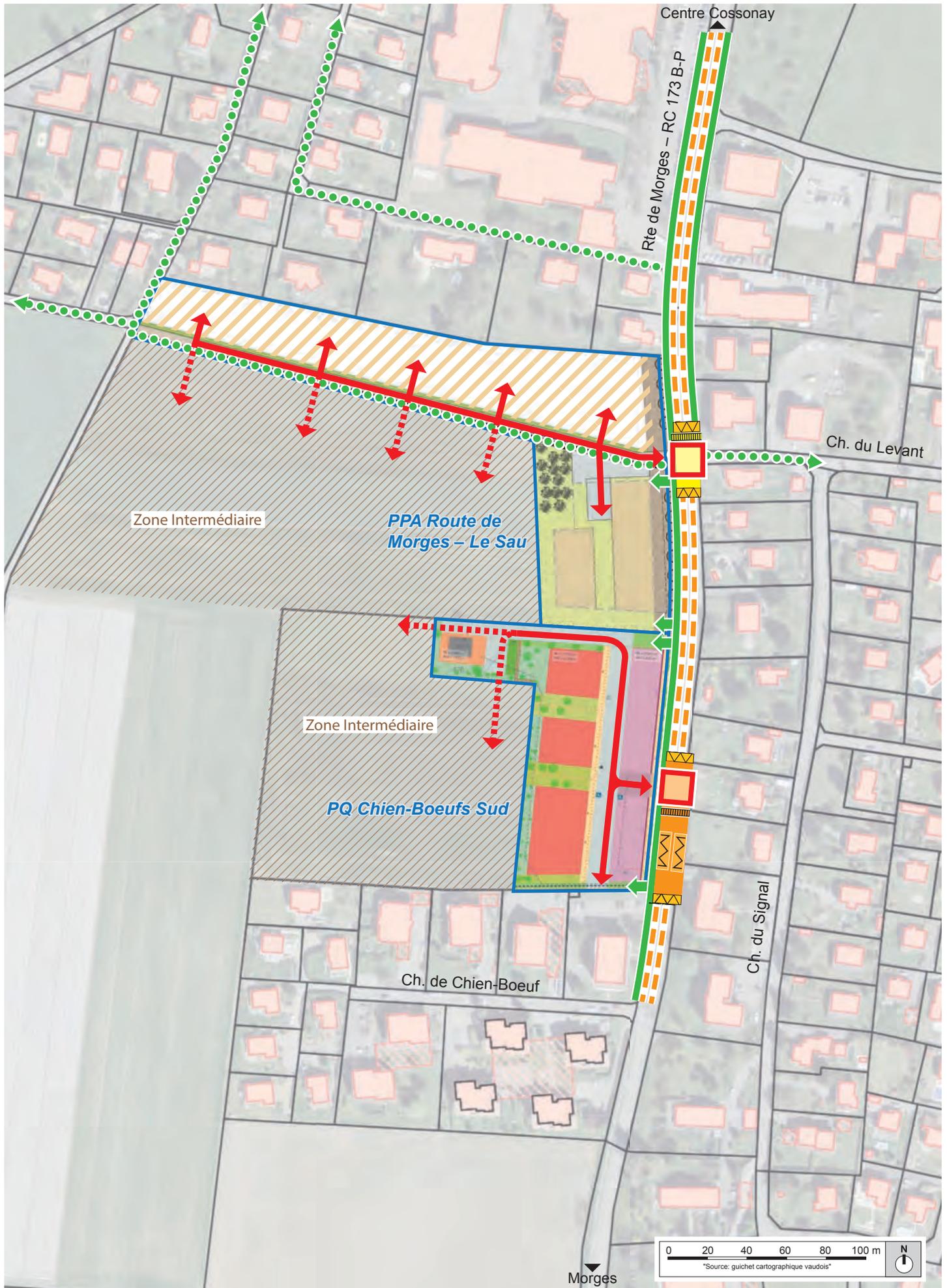
## DEVELOPPEMENTS PROJETÉS

Figure 2

Le PPA Route de Morges-Le Sau, qui se développe au Sud du complexe du Pré-aux-Moines, comporte deux secteurs destinés l'un à de l'habitation de moyenne densité avec des activités artisanales, tertiaires ou commerciales (zone mixte, située au Sud du périmètre), et l'autre à de l'habitation de faible densité (villas au Nord). Il offrira 55 à 70 logements, avec une part de bureaux et de petits commerces. L'accès se fera via le nouveau chemin de desserte locale raccordé au réseau routier communal, et son accessibilité sera limitée aux riverains.

Le PQ Chien-Boeufs Sud, situé directement au Sud du premier projet de quartier, est destiné à la réalisation d'habitations de moyenne densité et d'activités artisanales, tertiaires ou commerciales. Trois aires de bâtiments sont définies par le plan de quartier. Le premier front de bâtiment le long de la Route de Morges est destiné à accueillir des activités et des équipements parapublics sur un seul niveau (~800 m<sup>2</sup> SPd). Le second front depuis le route de Morges, constitué de 3 bâtiments pour 63 appartements est destiné à des habitations collectives (PPE au Nord, appartements protégés au centre et collectifs au Sud). Enfin, la parcelle 476, qui comporte aujourd'hui une villa pourrait, à terme, faire l'objet d'une densification (~12 appartements). L'accès à l'ensemble de ces bâtiments se fera à terme par la Route de Morges, en partie centrale du PQ. L'accès privé actuel desservant la villa existante devra toutefois être maintenu jusqu'à la densification de cette parcelle.

Les "lignes directrices des aménagements de l'espace rue dans le secteur de Cossonay-Sud" ont été définies par les bureaux Fehlmann et C&G. Une esquisse de réaménagement de la Route de Morges a ensuite été établie par le bureau Urbaplan et figure en annexe. Ces propositions visent à renforcer la fonction urbaine de l'axe et améliorer la sécurité des modes doux et des usagers des transports publics. Ainsi, le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir d'une largeur de 3 m. du côté Ouest de la Route de Morges (dans le périmètre des PQ/PPA), de deux voies cyclables (piste à l'Ouest et bande à l'Est) et de plateaux-seuils au droit de chaque accès. Le plateau-seuil existant au carrefour avec le Chemin du Levant sera à réaménager; le plateau-seuil à créer au droit de l'accès au PQ Chien-Boeufs Sud intégrera également les arrêts de bus *Chien-Boeuf* de la ligne MBC 735 (arrêts légèrement déplacés au Nord) et une traversée piétonne avec îlot central (pour les accès à l'arrêt de bus situé à l'Est).



#### 4.

### CONCEPT D'ACCES AUX DEUX PROJETS DE QUARTIER

Figure 2

Le concept d'accès aux quartier est représenté en figure 2.

Dans son rapport d'examen préalable, la DGMR préconise d'envisager un accès unique aux deux quartiers, afin de limiter le nombre d'accès sur la RC 173-B-P.

Cependant, il apparaît essentiel de conserver deux accès distincts, un pour chaque quartier, car:

- l'accès au PQ Chien-Boeufs Sud donne l'opportunité de créer un carrefour avec plateau-seuil (et bande centrale pour sécuriser les tourner-à-gauche sur la Route de Morges) marquant l'entrée de ville de Cossonay et modérant les vitesses du trafic au droit des accès (yc accès au quartier existant de Chien-Boeuf), des arrêts de bus réaménagés (avec abri) et de la traversée piétonne;
- la capacité de sortie des accès séparés est meilleure que si le trafic était groupé en un seul carrefour;
- des accès séparés améliorent sensiblement la compréhension des divers quartiers (de typologies différentes);
- il est indispensable d'éviter tout transit à travers l'un ou l'autre des deux quartiers (un quartier ne doit pas supporter le trafic généré par l'autre);
- l'aménagements de voies de circulations supplémentaires au sein des quartiers se ferait au détriment des espaces verts, de jeux et de détente et donc de la qualité de vie pour les résidents. En outre, ceci créerai une coupure dans les liaisons piétons/vélos entre bâtiments raccordées sur la liaison MD projetée le long de la Route de Morges;
- il faut éviter de concentrer le trafic sur des voies internes aux périmètres des projets, afin de limiter les nuisances sonores et visuelles;
- les typologies des deux projets ne sont pas adaptées à accueillir une route de liaison traversant le bâti projeté;
- avec un accès unique au Nord, l'accessibilité aux rampes de parkings du PQ Chien-Boeufs Sud serait impossible en l'état. Ses concepts d'aménagement des aires des constructions, de mouvement et de stationnement devraient être fondamentalement revus à cause de la contrainte topographique prégnante à prendre en compte pour l'organisation de l'accès et de la structure du parking souterrain;

- un accès pour chaque quartier semble indispensable au vu des périmètres, procédures et propriétaires distincts des deux projets, ainsi que des possibles différences de termes de réalisation de chacun d'eux. De fait, un seul nouveau carrefour est créé pour l'accès au PQ Chien-Boeufs Sud.

A long terme, la zone intermédiaire située à l'arrière des deux quartiers pourrait être amenée à se développer, avec une accessibilité assurée par les mêmes carrefours, via le chemin de desserte du PPA Route de Morges - Le Sau pour la zone intermédiaire Nord, et via l'aire de mouvements et de stationnement du PQ Chien-Boeufs Sud pour la zone intermédiaire Sud.

## 5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Pour les diverses raisons évoquées ci-avant, il ne paraît pratiquement pas possible et pas souhaitable de grouper les accès des deux quartiers projetés du PQ Chien-Boeufs Sud et du PPA Route de Morges-Le Sau.

La réalisation de ces deux quartiers avec des accès séparés, accompagnée d'aménagements de sécurité pour le trafic, les mobilités douces et les transports publics, permettra d'améliorer sensiblement l'entrée de Cossonay par la Route de Morges.

Christe & Gyax  
Ingénieurs Conseils SA



B. Gyax



S. Beggiora

*Yverdon-les-Bains, le 13 juillet 2015 / mod. le 31 août 2016  
7037/GX/SB*

Direction générale de la  
mobilité et des routes DGMR  
Division planification

Place de la Riponne 10  
1014 LAUSANNE

**COPIE**

urbaplan	date 14.09.15
	n° enreg 5130
dest. taz	affaire 15051

Municipalité de la commune de Cossonay  
Rue Neuve 1  
Case postale 86  
1304 Cossonay

Tél. : 021 / 316.71.37  
E-mail : sophie.noirjean@vd.ch

V réf. : taz  
N réf. : CCC/SN/vdj 150631

Lausanne, le 8 septembre 2015

**Examen préalable du PQ « Chien-Bœufs Sud » et du PPA « Route de Morges-Le Sau »**

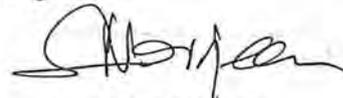
---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Afin de donner suite à votre courrier du 17 juillet 2015, nous prenons note de l'analyse des accès et complément aux notes techniques trafic et mobilité, commune aux planifications du PQ « Chien-Bœufs Sud » et PPA « Route de Morges-Le Sau », fournie par le bureau Christie et Gygax datée de juillet 2015.

Le contenu de cette analyse répond aux demandes formulées par la DGMR-P dans le préavis du 24 avril 2015. Nous relevons que le nombre d'accès projetés sur la route cantonale n'a pas été réduit. Ces derniers permettront la desserte de la zone intermédiaire en deuxième profondeur. Par ailleurs, la route de liaison projetée entre la route cantonale et le chemin du Sau s'inscrira dans le maillage du réseau existant comme une route de desserte locale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos compliments distingués.



Sophie Noirjean  
Cheffe de projet planification

Copie :

- ❖ SDT – M. Dionis Bressoud
- ❖ Urbaplan
- ❖ Fehlmann Architectes